

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 9
Avis aux arbitres.....	p. 10
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 11
Informations diverses.....	p. 17
Mini-jeu.....	p. 26

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 15 février :

- Futsal Jeunes n° 6

Samedi 15 et dimanche 16 février :

- Formation initiale d'arbitres

Mercredi 19 février :

- PPF U14F – Opposition 79/86
- PPF U13G

Jedi 20 février :

- Commission de Discipline

Vendredi 21 février :

- Ecole d'arbitrage n°3
- Arbitrage : Prépa Ligue - séance 2

e-COUPÉ DE FRANCE



**ÉCRIS TA
LÉGENDE**

DES PREMIERS TOURS À LA FINALE,
REPRÉSENTE LES COULEURS DE TON CLUB
JUSQU'AU CNF CLAIREFONTAINE
ET AFFRONTE DES JOUEURS PROS.

INSCRIS-TOI SUR eCOUPEDEFRANCE.FFF.FR

Plus d'informations et lien d'inscription page 3

CAMPAGNE SUBVENTION FDVA 2

Date limite de dépôt des dossiers le **12 mars 2025**

Plus d'informations page 6

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



DÉTECTIONS/SÉLECTIONS

U14F => Match amical 79/86
U13G => Stage détection
U13F => Stage détection /
sélection

Plus d'informations pages 20 à 25

FORMATIONS

Diverses formations
organisées par le CDOS,
l'ASSTV et le GUID'ASSO 86
sont disponibles
de la page 6 à la page 8



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



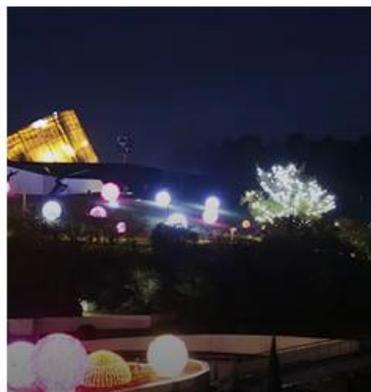
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/reseaux-de-lumiere/>



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 15 février** : Futsal jeunes n°6
- **Samedi 22 février** : Finales Futsal Jeunes
- **Lundi 24 mars** : Comité de Direction

e-COUPÉ DE FRANCE

La FFF, ses Ligues et ses Districts organisent la 2ème édition de l'eCoupe de France.

L'eCoupe de France est ouverte à tous les licencié(e)s FFF de + de 16 ans - nés avant le 01/01/2009 - (Libre, Futsal, Entreprise, Loisir, dirigeant, arbitre, éducateur).

Disputée sur le jeu EA Sports FC 25 et sur Playstation 5, la eCoupe de France est la première compétition eFoot en France à mêler joueurs amateurs et professionnels.

L'objectif ? Permettre aux licenciés FFF de représenter leur club sur la scène eFoot et de se qualifier pour la grande finale nationale.

Fin des inscriptions pour la phase départementale le jeudi 20 février prochain !

Lien d'inscription : <https://www.ecoupedefrance.fr/tournaments/7339493456824860672>

N'hésitez pas à relayer l'information !

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

REPRISE DES CONTRATS DE SERVICE CIVIQUE

Nous vous informons que le Gouvernement a décidé la reprise des contrats de Service Civique à partir **du lundi 24 février prochain**.

Aussi, **dès maintenant**, vous pouvez recommencer à saisir dans ELISA des contrats pour une entrée en mission à partir du 24 février.

D'ici là, les missions continuent de se dérouler normalement dans deux cas particuliers :

1) Les jeunes qui commencent une mission à l'international pourront le faire, et les étrangers qui, en réciprocité, s'engagent en France également.

2) Les missions de Service Civique prévues à Mayotte.



PLATEAUX FUTSAL JEUNES – SAMEDI 15 FÉVRIER 2025

1/ Organisation

Vous trouverez en [cliquant ici](#) la planification du samedi 15^{er} février 2025, réalisée sur la base des engagements effectués à la date limite du 30 novembre 2024.

Compte-tenu des créneaux disponibles dans les gymnases, nous n'avons pas pu engager les équipes sur liste d'attente pour le moment.

- Les horaires mentionnés sur le document correspondent à l'heure du début du plateau. **Merci d'arriver au minimum 30 minutes avant.**
- Les différents plateaux sont disponibles sur la plateforme FAL ; les documents d'organisation sont à y insérer par le club indiqué en rouge sur le document joint.
- Un membre du District sera présent sur chaque plateau, dans la mesure du possible. Il sera en charge de l'organisation générale du plateau.
- L'organisation sur les 6 week-ends prévoit que chaque équipe engagée puisse jouer au minimum 2 plateaux.
- Les U7 et les U9 sont séparés
- Les U7 jouent à 3 contre 3 sur demi-terrain et les U9 à 5 contre 5 sur grand terrain
- En général, 4 équipes convoquées sur chaque plateau afin de diminuer l'attente et de proposer un temps de pratique important (8 équipes chez les U7 avec 4 équipes par demi-terrain)
- Nous avons fait du mieux possible pour permettre de réduire la distance à l'ensemble des clubs du département
- Un membre du District sera présent sur chaque plateau, dans la mesure du possible. Il sera en charge de l'organisation générale du plateau.

Futsal U7 – U9 – U11 (catégories masculines/féminines)		
	Samedi 15 février 2025	Samedi 22 février 2025 (Finales)
U6/U7	56 équipes	
U8/U9	57 équipes	
Challenge Fédis Lahitte U11 F		Stade Poitevin / SO Châtelleraut / Neuville / La Chapelle Bâton
Challenge Fédis Lahitte U11		Stade Poitevin / Vouneuil Béruges / Migné Auxances / Jaunay Marigny
U13 Critérium		GJ 3 Vallées 86 / Migné Auxances / Nieuil L'Espoir / GJ Sud Haut Poitou



U13 Critérium F		Buxerolles / GJ Sud Haut Poitou
U15 Critérium		GJ Avenir 86 / Montmorillon
U15 Critérium F		SO Châtelleraut / Neuville
U18 Critérium		Montmorillon / GJ 3 Vallées 86
U18 Critérium F		Stade Poitevin / Montmorillon
U6 – U8F U9- U10F	Équipes Engagées	

2/ Rappel

A toutes fins utiles, je vous rappelle qu'en cas d'absence sur un plateau, une amende vous sera appliquée :

- | | |
|--|-------|
| • annulation avant la publication du planning (J-10 jours) | Néant |
| • forfait en prévenant le District | 5 € |
| • forfait sans prévenir | 13 € |

3/ Adresses

- **Civaux (86320)** : Complexe sportif
- **Lussac les Châteaux (86320)** : Rue de la Couture
- **Les Trois Moutiers (86120)** : Le Bourg
- **Montmorillon (86500)** : Rue St Nicolas
- **Monts sur Guesnes (86420)** : Centre Bourg
- **Pressac (86460)** : 43 rue Bois de la Jarte
- **Saint Savin (86310)** : Rue Prosper Mérimée
- **Couhé (86700)** : 8 rue Hermoor
- **Vendeuvre (86380)** : Route de Jaunay-Clan
- **Saint Julien l'Ars (86800)** : rue Pierre Corneille
- **Saint Maurice la Clouère (86160)** : rue Désiré Bienvenu



LANCEMENT CAMPAGNE SUBVENTION FDVA 2

Nous vous informons que le FDVA 2025 "Fonctionnement et Projet Innovant" démarre **le 13 janvier 2025**.

CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE AUX ASSOCIATIONS POUR LESQUELLES LES ACTIONS SE DÉROULENT UNIQUEMENT DANS LA VIENNE.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **12 mars 2025**.

Les demandes se font **exclusivement** par télé service "le Compte Asso" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **Le titre et l'adresse de votre RIB soit identique à votre fiche SIREN ;**
- **Le dossier déposé devra être complet (Comptes de résultats et bilan financier, budget prévisionnel, rapport d'AG et rapport d'activités)**
- **Une association ne pourra déposer qu'un seul dossier et une action (Axe 1 fonctionnement d'une action ou des activités de l'association ou Axe 2 Projet innovant)**

Documents utiles :

[La note d'orientation 2025 dans laquelle sont précisées toutes les modalités du dispositif](#)

[Le Guide pour bien se diriger sur lecompteasso](#)

CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, **la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS**, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations professionnelles :

- Samedi 15 février de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 14 avril de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)



Formations de jeunes dirigeants :

Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Module 3 : mardi 18 février 2025

Même si vous avez loupé les modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

ASSTV – ATELIERS

Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

L'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention :

- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr



GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 1 - **15 février 2025** – La loi 1901, principes fondamentaux, évolution et l'écosystème administratif.

Jour 2- **15 mars 2025** – L'association, son organisation et la gouvernance.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : vieasso@guidasso86.fr

Guid'Asso
Vienne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGA)

FONDAMENTAUX DE LA LOI 1901

ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF & ADMINISTRATIF

L'ASSOCIATION, ORGANISATION ET GOUVERNANCE

PROJET ASSOCIATIF, ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

FORCES VIVES, RESSOURCES HUMAINES ET PLACE DU BÉNÉVOLE

COMPTABILITÉ, FINANCES ASSOCIATIVES

DIVERSITÉ ET MOBILISATION DE RESSOURCES

5 JOURS
DE FORMATION THÉORIQUE
+ STAGE PRATIQUE

GRATUIT
POUR LES BÉNÉVOLES ET DIRIGEANTS D'ASSOCIATIONS
PRISE EN CHARGE QUALIOPi / OPCO POUR LES SALARIÉS



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025

Cette formation a pour but de former les éducateurs/trices souhaitant initier et accompagner les pratiquants dans le cadre de l'entraînement des gardiens(nes) de but.

-> <https://maformation.fff.fr/formation/32-gardien-de-but-entrainement.html>



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

D/ Couleurs des équipes – Numérotation

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

3^{ème} ÉCOLE D'ARBITRAGE - INSCRIPTION

La troisième école d'arbitrage – en salle - aura lieu le :

**Vendredi 21 février
au siège du District de la Vienne de Football
1 rue François Prat**

Rendez-vous à 18h45 pour un début à 19h.

Thèmes : Stratégie disciplinaire et communication non verbale.

Encadrement : Albert BOUCHET et David PLAINCHAMP

Merci de répondre au questionnaire reçu par mail concernant votre participation ou non.

Pensez à ramener du matériel de note.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 12 février 2025
Procès-verbal n° 20

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 19 (par voie électronique) du mercredi 05 février 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Fontaine le Comte	Ozon
Antran	GJ Avenir 86	Poitiers 3 cités
Archigny	GJ des 3 Vallées 86	Poitiers Asac
Aslonnes	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	GJ Foot Sud 86	Poitiers Cep
Availles Limouzine	GJ Sud Haut Poitou	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	GJ Val de Vonne	Rouillé
Biard	GJ VVM Chauvigny	Savigné
Boivre	Jaunay Marigny	Smarves Iteuil
Bonneuil Matours	Jouhet Pindray	St Benoît
Bouresse	La Pallu	St Christophe
Brion St Secondin	Lavoux – Liniers	St Julien l'Ars
Cenon / Vouneuil	Leigné sur Usseau	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest	Ligugé	St Savin St Germain
Champagné St Hilaire	Loudun	St Saviol
Chatain	Mirebeau	Stade Poitevin
Châtelleraut Portugais	Moncoutant	Thuré Besse
Chauvigny	Montamisé	Usson l'Isle
Cissé	Montmorillon	Valdivienne
Colombiers	Naintré	Vendelogne
Coulombiers	Neuville	Vernon
Coussay les Bois	Nieuil l'Espoir	Vicq sur Gartempe
Dissay	Nord Vienne	Vouillé
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Vouneuil Béruges
Fleuré	Oyré Dangé	



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 28956541 : Sillars (1) – Mazerolles Lussac (1) en Départemental 5 Poule G du 02/02/25 remis le 08/02/25

Feuille de match non visible.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 28956632 : Blanzay (1) – FC 3 Vallées 86 (5) en Départemental 5 Poule I du 02/02/25 remis le 09/02/25

Feuille de match non visible.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 53119022 : Migné-Auxances (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) en Challenge U18 du 01/02/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 28899582 : Antran (1) – Neuville (2) du 08/02/25

Courriel de réserve du club de Neuville (10/02/25 à 22h20)

Réserve sur l'homologation du terrain et les installations du Stade Claude Charlot 1

Réserve non mentionnée sur la feuille de match.

La Commission demande aux arbitres officiels désignés : M. Anfane BACO, Jonathan MONNEREAU et Peter John ELLIS un rapport sur le dépôt de cette réserve : motif et horaire à recevoir avant **le mercredi 19 février 2025.**

Dossier en instance.

**DÉPARTEMENTAL 5****Match n° 28956094 : Ingrandes (2) – Orches (1) en Départemental 5 Poule B du 02/02/25 remis le 09/02/25****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Orches (1) d'un joueur (licence n° 2547886609) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Orches lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 février 2025**, terme de rigueur .

Dossier en instance.

Match n° 28956451 : Poitiers 3 cités (3) – FC 3 Vallées 86 (4) en poule F du 02/02/25 remis le 09/02/25**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) d'un joueur (licence n° 9604795646) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 février 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

**U 16 / U 17****Match n° 53064558 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) – Buxerolles (2) en Départemental 1 du 08/02/25**
Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Buxerolles (2) d'un joueur (licence n° 2547303200) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Buxerolles lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 février 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 53066700 : Naintré (1) – Mirebeau (1) en Départemental 2 Poule B du 08/02/25**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (1) d'un joueur (licence n° 9602298810) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Naintré lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 février 2025**, terme de rigueur .

Dossier en instance.

Réclamation du club de Mirebeau (10/02/25 à 07h50).

Courriel avec photos de la feuille de match avant et après la rencontre.

La Commission, à la suite de cette réclamation, demande des rapports sur l'établissement de la feuille de match à recevoir avant le mercredi 19 février 2025 à :

Pour le club de Naintré :

M. Pascal PICARD (Président du club)

M. Louis TABIRY (Arbitre et banc de touche)

M. Nolan WINE (Arbitre assistant)

M. Gabin ROTHUREAU (joueur n° 6 et capitaine)

Dossier en instance.



COUPE ANDRE TASSIN

Match n° 30079823 : Naintré (1) – Ligué (1) du 04/02/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (1) d'un joueur (licence n° 1122466202) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Naintré lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 février 2025**, terme de rigueur .

Dossier en instance.

CHALLENGE DANSAC - Garçons

Poule B

Lieu : Poitiers St Eloi

Équipés présentes : GJ Antoigné-Ingrandes (1) GJ Dissay-Beaumont (2) – Neuville (2) – Poitiers Stade (2)

Courriel de Réclamation du GJ Dissay Beaumont (26/09/22 à 08h44)

Réclamation sur la participation et qualification de l'ensemble des joueurs de Neuville (2) et Stade Poitevin (2) ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour-là. Le règlement du Challenge n'en autorisant aucun

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les clubs de Neuville et Poitiers Stade ont été informés avec copie de la lettre de réclamation et n'ont pas formulé d'observation.

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe U13 de Neuville (1) et Poitiers Stade (1) que celles-ci ne jouaient pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Neuville (1) évoluant en U13 Départemental 1 poule A sur les 2 phases : Neuville (1) - Migné Auxances (1) du 07/12/24

Que les joueurs Nolan DEFOSSE, Neyliann BEAUFORT et Aurel ROY, inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Poitiers Stade (1) évoluant en U13 Départemental 1 poule A en phase 1 puis en Critérium U13 en Phase 2 : GJ Dissay Beaumont (1) - Poitiers Stade (1) du 07/12/24.

Que le joueur Erwan MOUKAMBI, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.



Considérant que **les équipes de Neuville (2) et Poitiers Stade (2) sont en infraction avec les dispositions de l'article 6.1** des Règlements des Compétitions de Jeunes du District de la Vienne.
Par ces motifs dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à chaque rencontre disputée par les équipes de Neuville (2) et Poitiers Stade (2) sur le plateau cité en rubrique.

Les droits de réclamation (soit 42 €) seront débités aux clubs de Neuville et Poitiers Stade.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Poitiers Stade, Smarves Iteuil, Vivonne :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28899783 : Oyré Dangé (1) – Neuville (3) en Départemental 2 poule A du 08/02/25.
- Match n° 28900406 : Montmorillon (3) – Mignaloux Beauvoir (2) en Départemental 3 poule C du 02/02/25 remis le 09/02/25.
- Match n° 28922644 : Thuré Besse (2) – Ouzilly (1) en Départemental 4 poule B du 02/02/25 remis le 09/02/25.
- Match n° 28923003 : Cissé (1) – Migné Auxances (3) en Départemental 4 poule F du 02/02/25 remis le 09/02/25.
- Match n° 28956184 : Bonneuil Matours (1) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en Départemental 5 poule C du 02/02/25 remis le 09/02/25.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE Collège George SAND Châtelleraut



⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ INSCRIPTION ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97



Section sportive: 6^e - 5^e - 4^e - 3^e

Capacité d'accueil : 24 élèves sur
les 4 niveaux



Collège Pierre de Ronsard
50, rue de la Jambe à l'Âne
86000 POITIERS
☎ 05 49 44 66 05
Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr
Site : <http://ronsard-poitiers.fr>



SECTION SPORTIVE

Football féminin

Collège Pierre de Ronsard



POITIERS



Entraînements intégrés à l'emploi du temps :

- 2 séances – lundi et jeudi
- avec un(e) éducateur(trice) sportive diplômé(e) d'Etat
- un professeur coordonnateur de la section

EPREUVES DE SELECTION

Mercredi 14 mai 2025 13h15 à 15h30

Inscription avant le 14 avril 2025



Objectifs :

- S'épanouir par le biais d'une pratique sportive.
- S'intégrer à une pratique collective.
- Acquérir une formation sportive : pratique, arbitrage, gestion d'une équipe, éducation à la santé.
- Renforcer son autonomie.
- Faciliter sa scolarité en se sentant bien.
- Rester en bonne santé par le biais d'une pratique sportive régulière.
- Développer l'esprit associatif.



 <p>Le Principal Tél : 05 49 44 66 05 Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr Site : http://ronsard-poitiers.fr</p> <p>50, rue de la Jambe à l'Âne 86000 Poitiers</p>	<h2 style="text-align: center;">SECTION SPORTIVE FOOTBALL FEMININ</h2> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto 10px auto;">  </div> <h3 style="text-align: center;">ÉPREUVES DE SELECTION</h3> <p style="text-align: center;">- Date des épreuves sportives obligatoires : le mercredi 14 mai 2025, de 13h30 à 15h30, au Gymnase Grand Maison (derrière le collège). Se présenter 10 minutes avant.</p> <p style="text-align: center;">Se présenter obligatoirement en tenue de sport + crampons et chaussures d'intérieur</p> <p>- la motivation sera ce jour-là exprimée oralement au professeur.</p> <p style="text-align: center;">Le coupon d'inscription aux sélections, ci-dessous, est à compléter et à adresser au collège, par courrier au plus tard pour le lundi 14 avril 2025.</p> <p style="text-align: center;">PIECES A JOINDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La copie du livret scolaire du premier trimestre de CM2 ou les 2 derniers bulletins de notes pour les 6^{ème}, 5^{èmes}, 4^{èmes} • 1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription • 1 enveloppe format 33 X 26 libellée à votre adresse postale
--	---

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

Coupon à renvoyer au secrétariat du collège pour le lundi 14 avril 2025

CE COURRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION

<p>Je soussigné(e) M</p> <p>Responsable légal(e) 1 de (nom et prénom de l'élève) demeurant : Téléphone :Mail :</p> <p>demande l'inscription de ma fille à la section sportive foot féminin et m'engage à ce qu'elle participe aux épreuves sportives de sélection, en tenue de sport le mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30 .</p> <p>Fait à..... le</p> <p>signature</p>	<p>Je soussigné(e) M</p> <p>Responsable légal(e) 2 de - (nom et prénom de l'élève) demeurant : Téléphone :Mail :</p> <p>demande l'inscription de ma fille à la section sportive foot féminin et m'engage à ce qu'elle participe aux épreuves sportives de sélection, en tenue de sport le mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30.</p> <p>Fait à..... le</p> <p>signature</p>
---	--

<p><u>Renseignements sur l'élève:</u></p> <p>Nom : Prénom : Date de naissance :</p> <p>Elève actuellement scolarisé en CM2 : Elève actuellement scolarisé en 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} :</p> <p>Ecole fréquentée, lieu : Collège fréquenté, lieu :</p> <p>Affiliation à un club de football : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, lequel :</p> <p>Je m'engage à participer aux épreuves sportives le 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30</p> <p><u>Je serai présente en tenue de sport + chaussures d'intérieur</u></p> <p>Poitiers, le Signature de l'élève</p>		<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: 100px; height: 100px; margin: 0 auto;"> <p>Coller photo</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> </div>
--	--	---



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2024/2025

Sélection de la VIENNE U14 Filles



CONVOCAION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de jeunes joueuses nées en 2011.

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde



Match amical contre Sélection U14F des Deux-Sèvres

MERCREDI 19 FEVRIER 2025 à POMPAIRE (79200)

(Stade Joël Godard – 8, rue Lavandières)

Rendez-vous sur place à 14h30 (coup d'envoi à 15h30 - fin prévue vers 17h15)

Liste des 15 filles convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	AIT BRAHIM FRUIT	LEILA	S.O. CHATELLERAULT
2	AUDINET	ALICE	STADE POITEVIN F. C.
3	BOUCHET	ELISA	ENT.S. POITIERS TROIS CITES
4	BOUHASSOUN	LINDA	S.O. CHATELLERAULT
5	CELESTIN	NOELIE	U.S CHAUVIGNY
6	CLAVERIA	LYLIA	STADE POITEVIN F. C.
7	CROSNIER	CHLOE	U.S CHAUVIGNY
8	FERON	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
9	FLEURY	CLARA	F.C LOUDUN
10	LAMARCHE	LOU	ENT.S. POITIERS TROIS CITES
11	RENAULT	LEYLA	F.C LOUDUN
12	ROY	ILONA	J.S NIEUIL L'ESPOIR
13	ROYER	JEHANNE	U.S CHAUVIGNY
14	SURAUULT	ORIANE	F.C VOUNEUIL BERUGES
15	VADE	LILLY	F.C VOUNEUIL BERUGES
16	BIGOT	THESSA	J.S NIEUIL L'ESPOIR

*En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT M. Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique PPF/Formation - 06.44.28.33.94*



Encadrement de la Sélection : MM. Emmanuel POUmeroULIE et Anthony ALLOUIS



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))

MERCREDI 19 FEVRIER 2025
à POITIERS

au complexe sportif Michel Amand
(terrain D synthétique – 86000)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur

- d'une gourde

- de l'autorisation parentale jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, Tony RICHARD, Conseiller Technique DAP et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



Liste des 25 joueurs (dont 3 Gardiens de But) convoqués :

- **CHÂTELLERAULT S.O.C** : CHABOISSON Jules
- **G.J DISSAY BEAUMONT** : MILON Yanis
- **G.J ESPOIR SUD POITIERS** : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- **G.J VAL de VONNE** : BRACONNIER Sorel, PROUST Kenzo
- **G.J V.V.M CHAUVIGNY** : **AUZANNET Myron**, PERROT Noé, ROCHET Enzo, KOULIBALY Fallilou
- **G.J TROIS VALLEES 86** : TRIPOTEAU Rémi
- **MIGNE-AUXANCES** : GIRARDEAU Noah
- **MONTMORILLON** : RUFFIN Hugo, **GAUCHON Valentin**
- **POITIERS ASAC** : NGBOPOLO KOLENA Kévin, DIABY Yadaly
- **STADE POITEVIN F.C** : AUXEMERY BESNEVILLE Charly, MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, **TOURE Ismaël**
- **VOUNEUIL/BERUGES** : NOUZILLEAU Lucien

En cas d'absence, merci de prévenir **IMPERATIVEMENT** au numéro suivant : **06.44.28.33.94**
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION U13 FILLES



CONVOCAION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2012.

Processus de Détection :

- Le 28/08 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 22/10 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 04/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 11/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 29/01 : stage (environ 20/25 joueuses convoquées) – Oppositions contre les U13G du club de l'USMA
- Le 26/02 : stage (environ 15 joueuses convoquées)
- Les 03 et 04/03 : Tournoi Interdistricts LFNA à CENON (33)

MERCREDI 26 FEVRIER 2025 à BUXEROLLES

au complexe sportif André Messy (terrain synthétique – 86180)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- d'une gourde

Liste des joueuses convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
2	HADDAN	RIME	A.S PORTUGAIS CHATELLERAULT
3	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
4	HAMELIN	NINON	U.S VOUILLE
5	COUSSIT	MAELYS	U.ET.S. MONTMORILLON
6	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
7	VANCOILLIE	ANAIS	F.C. ROUILLE
8	RENAUD	JUSTINE	AS VALDIVIENNE
9	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
10	EMERIAULT	LIA	ET.S. CHÂTEAU-LARCHER
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
13	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
14	CHAUSSEPIED	ANNA	CHASSENEUIL ST GEORGES F.C

In cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI JEU

Retrouve le joueur grâce à son parcours professionnel




 = 




 = ?








 = ?











 = ?

RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT


 = 30


 = 4


 = 21


 + 
 × 
 = 86

